

Délibération N° DEL-2020-125

Le lundi 21 décembre 2020 à dix-sept heures se sont réunis sous la présidence et la convocation de Madame le Maire en date du 15 décembre 2020, dans la Grande Salle de la Mairie, Mesdames et Messieurs les membres du Conseil municipal de la commune de Guéret sous la présidence de Madame le Maire.

Présents : Mme Marie-Françoise FOURNIER, M. Guillaume VIENNOIS, M. Erwan GARGADENNEC, Mme Fahousia HOUMADI, M. Christophe MOUTAUD, Mme Sabine ADRIEN, M. Ludovic PINGAUD, Mme Corinne TONDUF, M. Jean-Baptiste CONTARIN, M. Henri LECLERE, Mme Christine MARRACHELLI, M. François VALLES, Mme Véronique VADIC, M. Damien MONTEIL, M. Jonathan WEINBERG, Mme Zelinda SCHALLER, M. Patrick DUBOIS, M. Eric CORREIA, M. Benoît LASCOUX, Mme Delphine BONNINGERMAN, M. Michel VERGNIER, M. Gilles BRUNATI, Mme Martiale ROBERT, Mme Sylvie BOURDIER, M. Thierry DELAITRE.

Absentes : Mme Olivia BOULANGER, Mme Marie COMBEAUD.

Dépôts de pouvoir : Mme Véronique FERREIRA DE MATOS donne procuration à M. Ludovic PINGAUD, M. Thierry BAILLET donne procuration à Mme Marie-Françoise FOURNIER, Mme Bernadette AUPETIT donne procuration à Mme Fahousia HOUMADI, Mme Françoise OTT donne procuration à M. Erwan GARGADENNEC, Mme Christelle BRUNET donne procuration à M. Guillaume VIENNOIS, M. Charani MROIVILI donne procuration à Mme Zelinda SCHALLER.

Nb votants	Pour	Contre	Abstention	Ne prend pas part au vote
31	27	0	4	0

En application de l'article L2121-15 du CGCT, Monsieur Jean-Baptiste CONTARIN est désigné secrétaire de séance.

Finances

6. Demande de subvention au titre de la dotation d'équipement des territoires ruraux 2021

Rapporteur : Erwan GARGADENNEC

En matière d'investissement, l'État apporte son soutien aux collectivités grâce en particulier à la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (D.E.T.R.) créée par l'article 179 de la loi n° 2010-1657 du 29 décembre 2010 de finances pour 2011 modifiée par la loi n° 2011-900 du 29 juillet 2011 de finances rectificative pour 2011 (article 32).

La loi prévoit que les crédits de la dotation sont attribués sous forme de subventions en vue de la réalisation d'investissements, ainsi que de projets dans les domaines économique, social, environnemental et touristique, ou favorisant le développement ou le maintien des services publics en milieu rural.

La DETR est annuelle et les crédits sont votés chaque année par le Parlement. Le montant de la subvention susceptible d'être allouée est calculé par application d'un taux compris, entre 20 et 80 % du montant des travaux subventionnables.

Le mode de gestion de la DETR est déconcentré, les subventions sont accordées par Madame la Préfète.

Certains travaux qui seront prévus au budget primitif 2021 de la commune peuvent bénéficier de ce concours financier. Aussi, il est donc proposé aux membres du Conseil municipal de solliciter les aides détaillées dans le tableau ci-dessous :

Rubrique	Opération	Assiette HT	Taux	Subvention sollicitée
1	Travaux de réfection de Voirie	750 000.00	40%	300 000.00
4	Grosses réparations dans les bâtiments scolaires (façades, menuiseries extérieures, stores, sols...)	95 000.00	70%	66 500.00
4	Acquisition d'équipements en nouvelles technologies dans les écoles (Ordinateurs, Tableaux blancs interactifs)	35 000.00	70%	24 500.00
5	Mise en place d'un système de vidéoprotection sur le site Fayolle	40 000.00	30%	12 000.00
6	Grosses réparations à l'Hôtel de Ville (3ème tranche) (1er étage + Création d'un local d'archivage)	330 000.00	50%	165 000.00
12	Eclairage public	190 000.00	35%	66 500.00
14	Rénovation du Petit Théâtre (1ère tranche)	513 000.00	40%	205 200.00
15	Travaux d'isolation des blocs sanitaires au Camping Courtille	23 690.00	40%	9 476.00
Total		1 976 690.00	-	849 176.00

adoptée à l'unanimité
(Mme BONNIN-GERMAN et MM. CORREIA, DUBOIS, LASCOUX s'abstiennent)
FAIT et délibéré les jour, mois et an que dessus
POUR EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE,



(Signature)

**Marie-Françoise
FOURNIER**